

Cent soixante et unième session

161 EX/17  
PARIS, le 19 avril 2001  
Original anglais

Point 3.6.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR LE CHEMIN PARCOURU PAR L'UNESCO  
DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION  
SUR UNE CULTURE DE LA PAIX ET SUR LA COOPERATION  
AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE**

**RESUME**

Ce document est présenté au Conseil exécutif en application de la décision 159 EX/8.3, par laquelle le Conseil exécutif prie le Directeur général de lui faire rapport à sa 161e session sur les résultats de l'Année internationale de la culture de la paix, le chemin parcouru par l'UNESCO dans la mise en oeuvre du Programme d'action sur une culture de la paix, la stratégie de l'UNESCO pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde et sur la coopération avec le système des Nations Unies dans ces domaines.

Décision requise : paragraphe 55.

## INTRODUCTION

1. Le Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, adopté par les Nations Unies le 13 septembre 1999 par la résolution A/53/243, a défini huit domaines d'action :

- le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation ;
- la promotion d'un développement durable sur les plans économique et social ;
- la promotion du respect de tous les droits de l'homme ;
- les mesures visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les mesures visant à favoriser la participation à la vie démocratique ;
- les mesures visant à développer la compréhension, la tolérance et la solidarité ;
- les mesures visant à soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances ;
- les mesures visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

2. Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (A/55/377), ces orientations "correspondent toute à des secteurs prioritaires de l'action de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation ; ce qui est nouveau, c'est qu'elles sont désormais associées les unes aux autres en un ensemble conceptuel cohérent, celui d'une culture de la paix et de la non-violence. Certes, l'Organisation des Nations Unies a souvent lié de grands secteurs thématiques (par exemple la démocratie, le développement et la paix, ou encore l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement et la paix). Mais c'est la première fois que tous les secteurs de son action sont intégrés les uns aux autres en un cadre unique, propre à maximiser leurs complémentarités et leurs synergies".

3. Reconnaisant que la mise en oeuvre du Programme d'action est une entreprise de longue haleine qui suppose la mobilisation de tous les partenaires sociaux, la résolution préconise des partenariats entre les principaux acteurs (États membres, sociétés civiles et systèmes des Nations Unies pour susciter "un mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix".

4. Le Programme d'action qui a servi de base pour l'Année internationale de la culture de la paix (2000) sera également la base de la décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'UNESCO ayant été désignée dans les deux cas comme organisme chef de file du système des Nations Unies (E/1997/47 et A/55/47).

5. Le présent rapport est divisé en deux sections : Bilan de l'Année internationale de la culture de la paix (2000) et Stratégie de l'UNESCO pour la mise en oeuvre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

## **I. BILAN DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA CULTURE DE LA PAIX (2000)**

6. L'objectif stratégique de l'Année internationale, comme il est indiqué au paragraphe 05101 du document 30 C/5, était "le lancement d'un mouvement mondial pour la culture de la paix, impliquant le plus grand nombre possible de partenaires et apte à réaliser une "grande alliance", à l'échelle de la planète, entre les très nombreux mouvements, groupes et institutions qui oeuvrent, d'une façon ou d'une autre, à l'instauration d'une culture de la paix".

7. Les progrès d'une campagne peuvent se mesurer en termes de valeurs partagées et d'actions concrètes mais aussi au niveau de la "prise de conscience" des participants. En conséquence, la stratégie de l'Année internationale comportait trois grands axes :

- lancement d'une campagne de sensibilisation du public fondée sur les valeurs universelles d'une culture de la paix ;
- promotion d'actions ponctuelles et de projets à plus long terme pour une culture de la paix impliquant un large éventail de partenaires internationaux et nationaux ;
- enfin, développement d'instruments de communication et d'information propres à permettre aux participants de jouer un rôle important dans la mise en oeuvre d'une campagne globale, efficace et de longue haleine pour promouvoir une culture de la paix.

### ***Campagne de sensibilisation du public aux objectifs de l'Année internationale, notamment par le biais du Manifeste 2000***

8. La campagne de sensibilisation s'appuyait sur un manifeste en six points rédigé par des lauréats du prix Nobel 1999 en prévision de l'Année internationale et portant sur les six points suivants :

- *Le respect de toute vie* : Respecter la vie et la dignité de tout être humain sans discrimination ou préjudice.
- *Le rejet de la violence* : Pratiquer activement la non-violence, rejeter la violence sous toutes ses formes : physique, sexuelle, psychologique, économique et sociale, en particulier celle qui s'exerce à l'encontre des plus défavorisés et des plus vulnérables, notamment les enfants et les adolescents.
- *Le partage avec autrui* : Partager son temps et ses ressources matérielles dans un esprit de générosité pour combattre l'exclusion, l'injustice et l'oppression politique et économique.
- *L'écoute axée sur la compréhension* : Défendre la liberté d'expression et la diversité culturelle en privilégiant toujours le dialogue et l'écoute, plutôt que de se laisser aller au fanatisme, au dénigrement et au rejet de l'autre.
- *La préservation de la planète* : Promouvoir un comportement de consommateur responsable et des pratiques de développement respectueuses de toutes les formes de vie et qui préservent l'équilibre naturel de la planète.

- *La redécouverte de la solidarité* : Contribuer au développement communautaire avec la pleine participation des femmes et dans le respect des principes démocratiques, afin de créer ensemble de nouvelles formes de solidarité.

Le Manifeste 2000, qui s'inspire des résolutions des Nations Unies, transpose les grands principes d'une culture de la paix tels qu'ils ont été énoncés (dans la langue et en fonction des préoccupations de la diplomatie internationale) dans le langage et les comportements de la vie de tous les jours.

9. Une gamme élargie de matériels promotionnels et médiatiques ont été élaborés et diffusés à l'occasion de l'Année internationale, notamment un spot télévisé avec les photographies des lauréats du prix Nobel pour illustrer les six points du Manifeste, des spots radio, des pages de publicité dans les journaux, des affiches, des brochures, des épinglettes, des tee-shirts, des drapeaux, des cartes postales et autres matériels imprimés. A la suite d'un appel international et d'un concours qui a donné lieu à plusieurs centaines de projets, un logo a été choisi qui reprend l'un des slogans de la campagne "*Peace is in our hands*" ("Cultivons la paix", en français, "*Cultivemos la paz*", en espagnol). Ces logos et slogans qui donnent une identité visuelle au Mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix continuent à être largement diffusés et reproduits sous de multiples formes dans le monde entier.

10. Le point culminant de cette campagne médiatique a été le lancement simultané de l'Année internationale dans plus d'une centaine de pays le 14 septembre 1999, date qui coïncidait avec la Journée internationale de la paix et la séance inaugurale de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans de nombreux pays, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont assisté à des cérémonies, manifestations publiques et conférences de presse pour marquer cette journée. La documentation destinée aux médias (spots radiotélévisés et coupures de presse) a été traduite en plusieurs langues pour être reproduite par les médias dans plus d'une centaine de pays avec le concours actif des commissions nationales et des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Rien qu'en France, les médias ont offert à la campagne des espaces publicitaires d'une valeur estimée à 6 millions de francs français. Un dossier de presse regroupant des articles publiés dans le monde entier est disponible sur demande.

11. Traduit dans plus de 50 langues et signé personnellement par de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, le Manifeste 2000 a été diffusé dans le monde entier afin de recueillir les signatures de tous ceux qui s'engageaient à en appliquer les principes dans leur vie quotidienne. Suite à cette campagne, à la fin de l'Année internationale, l'UNESCO avait recueilli par le biais de son réseau plus de 74 millions de signatures. Les signataires sont originaires du monde entier. Plus d'un million de signatures ont été recueillies dans chacun des pays suivants : Brésil, Colombie, Inde, Japon, Kenya, Népal et République de Corée,. Des précisions sur le déroulement de cette campagne sont disponibles sur le site Web de l'Année internationale, avec notamment les chiffres détaillés des 20 pays qui ont recueilli plus de 100.000 signatures.

12. Le 8 septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies (Assemblée du millénaire) a adopté une déclaration dans laquelle elle considère les six valeurs indispensables aux relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités. Ces valeurs correspondent aux principes énoncés dans le Manifeste 2000.

13. Le 19 septembre 2000, Journée internationale de la paix, le Bureau de l'UNESCO à New York a organisé une cérémonie au cours de laquelle la liste des signataires du Manifeste

a été symboliquement remise au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies par les jeunes de certains pays ayant recueilli un nombre important de signatures (Brésil, Colombie, France, Inde et Japon).

***Actions pour une culture de la paix mise en oeuvre par les partenaires au cours de l'Année internationale***

14. Conformément à la stratégie proposée dans le Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de la paix (A/53/243), des partenariats ont été développés aux niveaux national et international avec les Etats membres, la société civile et les Nations Unies. Ce système de partenariats, comporte deux réseaux parallèles, dont l'un s'appuie sur les centres de coordination (points focaux) nationaux et l'autre sur les organisations internationales.

15. Au niveau international, un accord-cadre de partenariat a été élaboré et diffusé par le Comité de liaison avec les ONG de l'UNESCO aux ONG internationales associées à l'UNESCO, au Conseil économique et social des Nations Unies et au DPI. Des accords de partenariat ont ainsi été signés par 180 ONG internationales. En mobilisant leurs réseaux nationaux, celles-ci ont assuré la publicité de l'Année internationale, recueilli des dizaines de millions de signatures pour le Manifeste 2000 et organisé des centaines de manifestations phares et de projets en faveur d'une culture de la paix. Des informations sur ces initiatives ont été publiées sur le site Web de l'Année internationale. Bon nombre d'ONG ont accueilli sur leur site Internet et dans leurs publications imprimées des pages spéciales consacrées à l'Année internationale et à ses manifestations.

16. Les ONG internationales ont analysé les actions de l'Année internationale et les perspectives de la Décennie lors d'un colloque qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2000 au Siège de l'UNESCO. Organisé par le Comité de liaison avec les ONG, ce colloque au cours duquel le Directeur général de l'UNESCO a pris la parole réunissait plus de 400 participants représentant plus de 130 ONG. Le résumé des travaux des huit ateliers du colloque, correspondant aux huit points du Programme d'action des Nations Unies, est disponible sur le site de l'Année internationale. Leurs conclusions constituent le point de départ du programme d'activités des ONG pour la Décennie. Ce colloque s'accompagnait d'un forum sur l'Internet et d'une exposition qui présentait les réalisations et les activités des divers partenaires de l'Année internationale, tant au niveau national qu'international.

17. Au niveau national, la mobilisation des partenaires était assurée par le réseau de points focaux nationaux regroupant 160 commissions nationales de l'UNESCO et plus de 50 bureaux hors Siège. La liste des partenaires nationaux et locaux affichée sur le site de l'Année internationale comporte plus de 1.500 noms, dont ceux de 488 ONG ou associations nationales, 266 écoles (dont certaines font partie du Réseau des écoles associées de l'UNESCO), 250 ONG ou associations locales (dont les clubs UNESCO), 18 universités, 109 entreprises, 87 agences et centres des Nations Unies, 72 organisations de médias, 62 autorités ou agences nationales ou régionales et 48 villes ou autorités locales. Plus de 300 articles consacrés à des activités dans 138 pays ont été affichés par l'intermédiaire des points focaux nationaux sur le site de l'Année internationale dont 80 émanant d'Europe et d'Amérique du Nord, 69 d'Afrique, 76 d'Amérique latine, 63 d'Asie et du Pacifique et 32 des Etats arabes. Complétant ces informations, les actions réalisées dans certains pays font l'objet d'un affichage sur les sites et dans les publications des commissions nationales et des bureaux hors Siège de l'UNESCO dans les langues nationales concernées.

18. Qu'il s'agisse de manifestations phares ou de projets à plus long terme en faveur de la culture de la paix, de nombreuses initiatives ont été prises au cours de l'année par les réseaux susmentionnés de partenaires institutionnels de l'UNESCO, d'organisations des Nations Unies et d'organisations nationales et locales. Ces actions concertées consistent en manifestations et projets de portée nationale, réunions, ateliers, conférences, programmes de formation, initiatives en milieu scolaire, concerts et spectacles, événements sportifs, matériels et jeux pédagogiques, conférences de presse, camps de jeunesse, festivals et défilés, croisières et campagnes pour la paix, concours et expositions artistiques, publications, communications dans les médias et sur les sites Internet. Une masse considérable d'informations, trop abondantes pour figurer dans le présent rapport, est disponible sur le site officiel de l'Année internationale : <http://www.unesco.org/iycp>.

19. Il faut mentionner en particulier la mobilisation de l'ensemble du réseau du projet des écoles associées de l'UNESCO au niveau des salles de classe, terrains de jeu, écoles et espaces communautaires et son action promotionnelle en faveur du Manifeste 2000 dans le cadre de l'Année internationale. Entre autres activités pédagogiques, outre les nombreuses manifestations et rencontres internationales d'étudiants et d'enseignants des écoles associées, on retiendra le concours international de dessins animés "Cartoons 2000 Contest" organisé en collaboration avec le Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle et la production et la diffusion d'affiches-calendriers et d'une version actualisée de la mallette de la paix. Un prix spécial dit des "piliers de la paix" sera décerné à certaines écoles du réSEAU pour leur travail exemplaire en faveur d'une culture de la paix. Dans l'Europe du Sud-Est, le projet pilote "Solutions pacifiques pour sortir d'un conflit par le biais de l'éducation" (PACE) lancé en juillet 2000 devrait rassembler les écoles associées de la sous-région pour réaliser des projets conjoints et élaborer des partenariats en faveur de la paix et de la gestion des conflits.

20. Pour réaliser l'objectif à long terme de l'éducation pour une culture de la paix tel qu'il est énoncé dans le 30 C/5 *"Elaborer un système complet d'éducation pour une culture de la paix s'adressant à tous les groupes de population et englobant tous les niveaux d'éducation tant formels que non formels"*, l'UNESCO a entrepris d'aider les Etats membres à élaborer des plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix. Cette aide porte sur les programmes de formation des enseignants et la refonte des programmes dans la perspective des droits de l'homme, de la paix, de la démocratie, de l'éducation civique, de l'éducation pour la non-violence, la tolérance et la compréhension internationale et du respect de la diversité linguistique et culturelle, l'accent étant mis en particulier sur les plans nationaux d'éducation relative aux droits de l'homme. Le document 161 EX/24 "Mise en oeuvre de la résolution 30 C/16 concernant la stratégie globale pour l'éducation aux droits de l'homme" fournit des informations plus détaillées sur les activités de l'UNESCO dans ce domaine.

21. Afin de contribuer à l'Année internationale pour la culture de la paix, une gamme étendue de partenaires parmi lesquels figurent des ONG actives dans le domaine de l'éducation (Civitas, International Education, Mouvement scout mondial, etc.) des universités, des chaires UNESCO et des agences de coopération (Italian Coopération, DANIDA, NORAD, etc.) a produit et diffusé des matériels pédagogiques relatifs à la culture de la paix. Ces matériels consistent en toute une gamme de livres, de brochures, de jeux, de matériels audiovisuels, de sites Internet, de manuels de formation des maîtres, de trousseaux et ensembles pédagogiques souvent dans les langues locales et fréquemment associés au message du Manifeste 2000. De leur côté, les jeunes ont aussi produit des matériels pédagogiques, à

l'occasion notamment de concours artistiques, photographiques ou littéraires, de séminaires et conférences d'étudiants, de débats et de camps de vacances.

22. La contribution des femmes à une culture de la paix a fait l'objet de nombreuses réunions et publications au cours de l'Année internationale. Tant au niveau national que sous-régional, l'Année a été marquée par de nombreuses activités de suivi (réunions, stages de formation et publications) de la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix organisée à Zanzibar en mai 1999. Des études ponctuelles sur le comportement et l'expérience des femmes en matière de construction de la paix ont été entreprises au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en Namibie, au Sierra Leone, en Somalie et en Tanzanie et ont permis d'élaborer un module de formation qui s'inspire en partie de ces travaux. La conférence régionale intitulée "Les femmes d'Asie pour une culture de la paix", organisée par le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam avec le concours de l'UNESCO et de l'ESCAP a réuni à Hanoi en décembre 2000 les représentants de 35 pays.

23. Dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix, le document 30 C/5 (par. 05101) prévoyait le lancement de projets nationaux mobilisateurs. De tels projets sont en voie de réalisation au Cambodge, au Guatemala, au Mali et en Fédération de Russie.

24. Au Cambodge, conformément à une recommandation de la Conférence nationale sur la culture de la paix réunie à Phnom Penh les 10 et 11 décembre 1999, une étude a été entreprise sur les meilleures pratiques, tant traditionnelles que novatrices, de prévention et de résolution des conflits au Cambodge. La première phase de ce travail, réalisé en liaison avec le Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, concerne les zones rurales situées aux frontières du Viet Nam et de la Thaïlande.

25. Au Guatemala, le projet national "Culture de la paix au Guatemala", réalisé par l'UNESCO et le Ministère de l'éducation guatémaltèque avec un financement du gouvernement italien a associé les écoles, les municipalités, les associations de jeunes et l'opinion publique en général à des débats et activités diverses. Outre le rôle actif joué dans la campagne de signatures du Manifeste 2000, voici quelques-unes des activités et manifestations consacrées au thème de la culture de la paix dans le cadre de ce projet : le mouvement "Promotion 2000", impliquant plus de 5.000 étudiants en fin d'études ; des séminaires de formation à l'intention des enseignants, des militants de la paix et des "agents multiplicateurs" ; des propositions s'inscrivant dans le cadre de la réforme des programmes de l'éducation nationale ; la rencontre annuelle des membres de la Fondation pour la jeunesse ; la réunion "La jeunesse guatémaltèque pour une culture de la paix à l'aube du nouveau millénaire" en liaison avec le Mouvement des jeunes pour la paix et la démocratie et le Festival annuel de la jeunesse de Xela.

26. Au Mali, le lancement du projet mobilisateur national en mars 2000 marquait le quatrième anniversaire du "Bûcher de la paix", cérémonie historique au cours de laquelle des armes furent symboliquement brûlées pour marquer la fin des dissensions internes qui avaient déchiré le pays. Entre autres activités de projet réalisées au cours de l'Année internationale figurait une étude sur la perception de la paix et des droits de l'homme au Mali par le Comité directeur du Programme national d'éducation pour une culture de la paix et des droits de l'homme (décret 98-401 de décembre 1998). En collaboration avec le Comité directeur, le Bureau hors Siège de Bamako et le Ministre de l'éducation nationale du Mali, l'UNESCO a consacré un séminaire à ce travail.

27. Le projet pilote "Culture de la paix en Russie en l'an 2000" a connu un grand succès et suscité un intérêt considérable dans tout le pays. De nombreuses initiatives ont été réalisées par la société civile avec la participation des villes et régions de Moscou, Saint-Pétersbourg, Kazan, Naltchik, Ekaterinbourg, Novossibirsk, Vladivostok, Volgograd, Tomsk, Birobidjan, Iaroslavl, Ufa, Derbent, Borisoglebsk, Novotcherkassk, Stavropol, Piatigorsk, Samara, Syktyvkar, Omsk, Elabuga et Iakutsk. Surtout, le projet a jeté les bases d'un programme fédéral sur la tolérance et la lutte contre l'extrémisme dans la société russe (POTPEX). L'expérience accumulée par ce projet pilote et les nombreuses publications qu'il a suscitées pourront s'avérer utiles dans d'autres pays.

***Instruments de communication et d'information  
élaborés au cours de l'Année internationale***

28. Au cours de l'Année internationale, divers instruments de communication et d'information basés sur l'Internet ont été mis en place pour permettre aux individus et aux organisations de constater que leurs initiatives constituent une contribution importante à la mise en oeuvre d'une campagne mondiale efficace et durable de promotion d'une culture de la paix. C'est là une condition indispensable pour permettre la "prise de conscience" individuelle et collective qui justifie aux yeux des participants leur contribution à l'effort de tous et les incite à poursuivre leur action.

29. Le site public de l'Année internationale sur la Toile fournit des informations constamment remises à jour sur les partenaires, leurs manifestations et leurs projets, ainsi qu'un bulletin d'information sur les activités en cours. Les points focaux nationaux et les ONG internationales participantes alimentent directement un site Internet privé (<http://www.unesco.org/iycptec>) auquel elles ont accès par un code personnalisé en informations qui sont transférées automatiquement sur le site public. Ce système permet de mettre à la disposition du grand public une masse considérable d'informations fiables tout en limitant la charge de travail du Secrétariat de l'UNESCO. Deux autres aspects du système seront examinés ultérieurement dans la section concernant la stratégie de la Décennie : la bourse d'échange de données d'expérience du projet "Société Planétaire" au service d'une culture de la paix et le réseau CPNN d'échange d'informations éditées par des modérateurs qualifiés. En outre, un site associé (<http://www.unesco.org/cpp>) fournit des informations générales sur le projet transdisciplinaire de l'UNESCO "Vers une culture de la paix".

30. Ces sites Internet trouvent des relais efficaces dans les médias traditionnels (presse, radio et télévision). Les matériels de promotion et d'information relatifs à la campagne disponibles sur l'Internet continuent à être "déchargés", reproduits et diffusés par les médias du monde entier. Ainsi, même dans les régions les moins bien équipées, un seul portail Internet suffit pour relayer les informations et alimenter les médias traditionnels. Cette approche s'est avérée particulièrement efficace pour recueillir des signatures pour le Manifeste 2000 : si le site Internet constituait l'ossature du système de collecte, la majeure partie des messages publicitaires ont été retransmis par les médias : radio, télévision et presse imprimée. Et si l'Internet a permis de recueillir environ un million de signatures, la quasi-totalité des 74 millions de signatures ont été apposées sur des formulaires imprimés.



## **II. STRATEGIE DE L'UNESCO POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE (2001-2010) ET COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE**

31. La stratégie de l'UNESCO pour la Décennie s'inspire de celle qui a été définie dans le rapport du Secrétaire général de l'Assemblée générale des Nations Unies (doc. A/55/377) et qui comporte deux aspects principaux : éducation pour une culture de la paix qui place les enfants "au centre d'intérêt de la Décennie" et stratégie d'organisation du Mouvement mondial qui met l'accent sur les partenariats et les nouvelles technologies de l'information. Cela répond à des objectifs de la Décennie, ainsi définis dans la résolution A/55/47 des Nations Unies : "donner un nouvel élan au Mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix, après la célébration en 2000 de l'Année internationale de la culture de la paix".

32. La préparation des éléments des rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations Unies à ses 56e et 60e sessions ainsi qu'à la fin de la décennie est un aspect important du rôle d'organisme chef de file confié à l'UNESCO, qui fera l'objet d'un examen détaillé dans la section finale du présent document.

33. Chacune des années de la décennie pourra être placée sous le signe d'un thème prioritaire distinct. L'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations constitue le thème de la première année ainsi que l'a suggéré le Directeur général de l'UNESCO dans une lettre aux commissions nationales qui a également été adressée aux délégations permanentes et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO. Les thèmes des autres années (qui devraient correspondre dans la mesure du possible aux manifestations et célébrations annuelles du système des Nations Unies) font actuellement l'objet d'une réflexion concertée avec les Etats membres et autres partenaires.

34. La contribution de l'UNESCO au programme d'action pour une culture de la paix occupe une place de choix dans les projets de documents 31 C/4 et 31 C/5 soumis au Conseil exécutif à sa présente session.

### ***"Les enfants au centre" : éducation pour une culture de la paix et de la non-violence***

35. La stratégie d'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence, exposée en détail dans le document A/55/377, repose sur la Déclaration et la Convention sur les droits de l'enfant, l'Acte constitutif de l'UNESCO et le Cadre d'action de Dakar.

36. Les contenus visent à promouvoir les connaissances, savoirs, valeurs, attitudes et comportements caractéristiques d'une culture de la paix telle que la définissent les résolutions des Nations Unies. Le Manifeste 2000, qui exprime ces valeurs dans la langue de tous les jours, sera intégré aux programmes d'éducation tant formelle qu'informelle. En fait, la définition élargie de la culture de la paix qu'il propose intègre et prolonge les orientations prioritaires de l'UNESCO depuis sa création, à savoir l'éducation au service de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance et de la compréhension internationale, mais aussi du développement durable, de la liberté d'expression et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

37. Les modalités d'action, telles qu'elles sont exposées en détail dans le document A/55/377, portent sur la formation des éducateurs, la réforme et la création de programmes, les matériels pédagogiques et manuels scolaires, l'implication des familles et de la communauté, la promotion du pluralisme linguistique, la mise en réseau des institutions pédagogiques, le renforcement et l'évaluation des projets pilotes, l'élaboration de méthodes de résolution pacifique des conflits, et des programmes spécialement destinés aux enfants des régions en conflit.

38. Une action concertée est également prévue dont le détail est également exposé dans le document A/55/377 en vue d'associer les médias à l'éducation en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence. Cela concerne en premier lieu les enfants, particulièrement exposés à l'exploitation incontrôlée de la violence et du sexe par la presse, la télévision, le cinéma, les jeux vidéo et l'Internet. Une attention spéciale sera accordée à des initiatives permettant aux jeunes de découvrir et de commenter des productions médiatiques à contenu positif qui propagent les principes d'une culture de la paix et de la non-violence comme ceux que diffuse par exemple le réseau CPNN de sites Internet "modérés".

39. L'UNESCO continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'éducation pour une culture de la paix et de la non-violence en s'appuyant sur sa riche expérience et les réseaux déjà en place. La priorité sera donnée au soutien apporté aux Etats membres et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales pour encourager l'innovation et l'échange d'expériences selon les modalités déjà mentionnées au paragraphe 37 ci-dessus, sous forme de participation à des réseaux, conférences, séminaires, publications et forums d'information (s'appuyant notamment sur l'Internet). Dans la mesure du possible, et avec l'aide des chaires et instituts de l'UNESCO et autres institutions compétentes, l'UNESCO s'efforcera de recenser et de diffuser les meilleures pratiques ainsi que des modèles de matériels pédagogiques élaborés par tous les partenaires actifs dans ce domaine.

40 L'UNESCO continuera également à travailler en collaboration étroite avec l'UNICEF qui a également manifesté sa volonté d'apporter sa contribution dans le contexte de la Décennie. L'UNICEF a d'ailleurs collaboré avec l'UNESCO à la préparation du document A/55/377 et les deux organisations sont expressément invitées par la résolution A/55/47 "à promouvoir, à tous les niveaux, un enseignement scolaire et non scolaire qui favorise une culture de la non-violence et de la paix".

***Stratégie de l'Organisation pour le Mouvement mondial  
en faveur d'une culture de la paix : les partenariats***

41. Les partenariats qui sous-tendent le Mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix continueront à être développés sur tous les plans : UNESCO, système des Nations Unies, Etats membres et société civile, aux niveaux national, local et international.

42. **UNESCO.** Le Mouvement mondial part de l'UNESCO où la culture de la paix "imprègne" l'ensemble de la Stratégie à moyen terme et du Programme et budget biennal de l'Organisation et concerne tous les secteurs. Les contributions programmatiques des programmes sectoriels et des bureaux hors Siège à une culture de la paix intégreront les données relatives aux initiatives des partenaires extérieurs pour une interaction et des synergies renforcées.

43. En tant que chef de file de la Décennie, l'UNESCO doit poursuivre le rôle de coordonnateur qui fut le sien pendant l'Année internationale en assumant les tâches suivantes :

- coordination des activités des commissions nationales, comités nationaux et bureaux hors Siège de l'UNESCO en tant que points focaux de la mobilisation au niveau national, ce qui implique notamment une aide au développement des capacités d'utilisation des systèmes de communication ;
- concertation avec le Comité de liaison avec les ONG de l'UNESCO et ses équivalents pour DPI et l'ECOSOC en vue de mobiliser les ONG internationales ;
- coordination des contributions des agences et programmes des Nations Unies au Programme d'action en faveur d'une culture de la paix ;
- mise au point concertée d'indicateurs pour les huit domaines d'action en faveur d'une culture de la paix ;
- enfin, poursuite du développement des systèmes d'information et de communication relatifs au Mouvement mondial.

44. *Systeme des Nations Unies.* L'élaboration du Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de la paix a bénéficié des contributions de 23 organisations intergouvernementales dont 18 agences et programmes des Nations Unies parmi lesquels figuraient entre autres la FAO, l'OMS, la Banque mondiale, le HCR, l'UNHCHR, le PNUD, l'UNICEF, l'UNU, le FNUAP, l'UNIFEM, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et les Départements des affaires économiques et sociales, des affaires politiques et du désarmement. Afin de mettre en place le système de retour d'information indispensable pour suivre la mise en oeuvre du programme d'action, tous les organismes et programmes concernés des Nations Unies ont été invités à désigner un point focal que l'UNESCO pourra contacter en permanence au cours de la Décennie. En outre, les activités des Nations Unies au niveau national seront intégrées dans le système d'information pour la Décennie décrit ci-après.

45. *Les Etats membres et la société civile au niveau national.* A l'occasion de l'Année internationale, les commissions nationales pour l'UNESCO et les bureaux hors Siège ont créé un réseau efficace de points focaux nationaux qui a permis d'impulser et de coordonner les actions réalisées dans le cadre national. Le Directeur général a écrit aux commissions nationales et aux bureaux hors Siège pour les féliciter de cette initiative et les inviter à poursuivre leur effort au cours de la Décennie, comme certains en ont d'ailleurs déjà manifesté l'intention. Les comités nationaux créés à l'occasion de l'Année internationale et qui regroupent pour chaque pays la commission nationale pour l'UNESCO, le cas échéant, le bureau hors Siège de l'UNESCO et les représentants d'autres agences gouvernementales, des Nations Unies et de la société civile, devraient continuer à fonctionner au cours de la Décennie et pourront servir éventuellement de modèles à d'autres pays. Il conviendra notamment d'explorer la possibilité d'impliquer activement les jeunes dans le fonctionnement de ces comités.

46. Les partenariats avec les associations nationales et locales, les universités, les écoles, municipalités, groupes parlementaires, groupes de médias et entreprises qui se sont constitués dans chaque pays autour des points focaux nationaux devront être maintenus et élargis au cours de la Décennie pour mieux associer ces partenaires aux manifestations ponctuelles et aux projets à long terme qui contribuent à une culture de la paix. Il conviendra de privilégier en particulier le partenariat avec les organisations de jeunesse, les autorités locales et

municipales et les parlements nationaux, en les encourageant à élaborer des plans d'action et des mesures législatives en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence.

47. ***La société civile au niveau international.*** Le Colloque des ONG internationales qui s'est tenu à l'UNESCO les 24 et 25 novembre 2000 sous l'égide du Comité de liaison avec les ONG de l'UNESCO a proposé un plan ambitieux d'activités pour la Décennie que les ONG sont invitées à adopter à leur conférence internationale à la fin de l'année 2001. Le Comité de liaison de l'UNESCO a pris contact avec ses homologues de l'ECOSOC et du DPI à New York pour les associer à l'effort de mobilisation en faveur de la Décennie. L'accord-cadre de partenariat conçu pour l'Année internationale va être actualisé et comportera un engagement portant sur des manifestations ponctuelles et des projets à long terme. Cet accord comportera également des dispositions concernant les rapports d'activités et d'évaluation qui fourniront la substance du rapport à mi-parcours de la Décennie et du rapport final (et du Programme d'action) qui seront soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

***Stratégie d'organisation du Mouvement mondial en faveur d'une culture de la paix :  
les nouvelles technologies de l'information***

48. Les systèmes de communication et de maillage en réseau mis en place au cours de l'Année internationale seront maintenus et mis à disposition de tous les partenaires de la Décennie afin de leur fournir l'information actualisée sur le Mouvement mondial qui est indispensable pour assurer leur prise de conscience et leur mobilisation. Le développement des capacités d'utilisation de ces systèmes, tant par les points focaux nationaux (commissions nationales et bureaux hors Siège de l'UNESCO) que par les ONG internationales concernées restera une priorité tout au long de la Décennie.

49. En ce qui concerne l'échange de données d'expérience "Société Planétaire", le système sera encore davantage développé pour être mis au service des partenaires à tous les niveaux pour qu'ils puissent entrer les informations sur leurs projets à long terme en faveur d'une culture de la paix. Outre un bref descriptif des actions correspondant à chaque projet, il s'agit de donner des informations sur les ressources générées par chaque projet et celles qu'il souhaite recevoir des autres - en somme un lieu d'échange en ligne pour les initiatives en faveur d'une culture de la paix.

50. Le système du CPNN sera élargi jusqu'à devenir un réseau global de sites Internet proposant dans de nombreuses langues des informations positives et des productions médiatiques qui favorisent activement l'un ou l'autre des aspects d'une culture de la paix. Des partenariats pour les sites en anglais, français, espagnol, arabe, russe, chinois, japonais ont été créés ainsi qu'un site central "dépositaire" en anglais. L'universalité des messages est ainsi garantie, chaque partenaire traduisant la documentation dans les deux sens : vers l'anglais à l'intention du site central, et du site central vers sa propre langue. Les articles sont rédigés par les visiteurs des sites avec l'aide de modérateurs qualifiés sur chaque site, conformément aux "règles du jeu" qui garantissent la qualité et la responsabilité des contenus.

51. Comme ce fut le cas pendant l'Année internationale, ces réseaux basés sur l'Internet resteront couplés avec les médias traditionnels afin d'atteindre le public le plus large possible.

*Préparation de rapports aux Nations Unies au cours de la Décennie*

52. En tant qu'organisme chef de file de la Décennie, l'UNESCO s'est vu notamment chargée de passer en revue et d'évaluer le programme d'action de la Décennie. En conséquence, trois rapports seront soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies. Un premier rapport initial sur la Décennie, dont le présent document pourrait fournir les éléments de base, sera présenté cette année par le Secrétaire général des Nations Unies à la 56e session de l'Assemblée générale. La résolution des Nations Unies A/55/47 prévoit par ailleurs la présentation à l'Assemblée générale, à sa 60e session (en 2005) d'un rapport à mi-parcours concernant la mise en oeuvre de la déclaration et du programme d'action sur une culture de paix, couvrant les activités de tous les partenaires concernés. Un rapport similaire devrait également être soumis en 2010, à la fin de la Décennie.

53. Dans la phase initiale de ce processus, l'UNESCO s'efforcera de définir, à partir des données disponibles, statistiques et autres, des indicateurs couvrant le programme d'action pour une culture de la paix et utilisables par tous les protagonistes pour préparer le rapport à mi-parcours à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005. Ces indicateurs, s'appuyant sur les données fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO, les instituts et universités et les organismes compétents des Nations Unies devront refléter les acquis des activités du mouvement global. Les instruments ainsi identifiés seront transmis aux points focaux nationaux (commissions nationales et bureaux de terrain des Nations Unies et de l'UNESCO), ainsi qu'aux ONG internationales.

54. L'élaboration des indicateurs du programme d'action pour une culture de la paix doit être un processus dynamique et prospectif. Le concept relativement neuf de la culture de la paix ne cesse d'évoluer en fonction des activités engagées et des leçons apprises. C'est pourquoi les divers partenaires du mouvement global pour une culture de la paix sont tous invités à contribuer pleinement à la préparation des rapports à l'Assemblée générale.

55. A la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif pourra souhaiter adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 16 EX/17,
2. Réaffirmant la résolution 28C 5.12 par laquelle la Conférence générale reconnaît que la promotion d'une culture de la paix est l'expression de la mission fondamentale de l'UNESCO qui est "de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples",
3. Rappelant sa décision 155 EX/9.6 par laquelle il invite les Etats membres, les institutions du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à célébrer l'Année internationale pour la culture de la paix en l'an 2000,

4. Constate avec satisfaction que l'UNESCO a su réaliser au cours de l'Année internationale pour la culture de la paix une mobilisation planétaire avec la participation des Etats membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des innombrables individus qui se sont engagés à appliquer les principes d'une culture de la paix dans leur vie quotidienne,
5. Félicite le Directeur général pour l'ampleur et l'efficacité de l'ensemble des actions entreprises,
6. Note que l'UNESCO a été désignée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution A/55/47, organisme chef de file de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants d<sup>2</sup>u monde,
7. Invite les Etats membres et tous les partenaires de l'UNESCO à poursuivre et approfondir leurs engagements en faveur d'une culture de la paix au cours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).